

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 12 janvier 2015

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 12 janvier 2015 à la salle municipale, de 20 h à 21 h 25.

Sont présents: Madame Mireille Brûlé
 Messieurs Yannick Trépanier
 Yvon Martel
 Claude Bourassa
 Denis Bergeron
 Marcel Larochelle

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 01-2015 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour est adopté tel que lu.
- 02-2015 Adoption du procès-verbal du lundi 1^{er} décembre 2014.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} décembre 2014 est accepté avec la modification à la résolution 247-2014 : « Un rapport de la vérification devra être fourni dans les 30 jours suivant la date de celle-ci. Si la vérification coïncide avec une pratique, il ne devrait pas avoir de frais supplémentaire. Le service incendie devra remettre l'eau dans le réservoir (borne sèche) avant de repartir sinon les frais de remplissage seront à la charge de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode ».
- 03-2015 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire (budget 2015) du lundi 8 décembre 2014.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Claude Bourassa que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire concernant le budget 2015 du 8 décembre 2014 est accepté tel que lu.
- 04-2015 Les Comptes.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE
COMTÉ D'ARTHABASKA

**RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2014 POUR FIXER LES TAUX DES
TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET LES
CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère a adopté son budget pour l'année 2015 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} décembre 2014 par le conseiller Yannick Trépanier;

**RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2014 POUR FIXER LES TAUX DES
TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET LES
CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION
(suite 1)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle et résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 ANNÉE FISCALE

Les taux de taxes et tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2015.

Article 3 TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES

Des taxes foncières générales sont, par les présentes, imposées et seront prélevées sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation établi ainsi:

Taux taxe foncière générale:	0,57 \$ du 100 \$ d'évaluation;
Taux taxe foncière voirie locale:	0,08 \$ du 100 \$ d'évaluation;
Taux taxe foncière sécurité publique:	0,14 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Article 4 DÉCHETS ET COLLECTE SÉLECTIVE

Aux fins de financer le service d'enlèvement, la collecte sélective et la disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après:

Ordure et récupération résidentielle:	245,99 \$;
Ordure et récupération saisonnière:	133,42 \$;
Ordure et récupération commerciale:	245,99 \$.

Article 5 TAUX APPLICABLE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Le taux applicable au règlement d'emprunt énuméré ci-après, tel qu'établi par règlement, est le suivant :

Règlement numéro 250-2003 décrétant les travaux de construction d'un Centre Administratif : 0,03 \$ du 100 \$ d'évaluation.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2014 POUR FIXER LES TAUX DES
TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET LES
CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION (suite 2)**

Article 6 INTERMUNICIPALISATION

Les personnes qui s'inscriront pour l'activité « hockey » à Daveluyville et qui auront des frais d'inscription, la Municipalité de Saint-Valère remboursera 37% du coût de l'inscription jusqu'à concurrence d'un montant de 70 \$ plus les taxes si applicables et sur présentation des documents qui atteste leur inscription.

Article 7 NORMES ET DATES DES VERSEMENTS

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en quatre (4) versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300 \$.

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement de taxes municipales est le trentième (30^{ième}) jour qui suit l'expédition du compte soit le 31^{ième} jour du mois de mars 2015. Le deuxième versement devient exigible le 31^{ième} jour du mois de mai 2015, le troisième versement le 31^{ième} jour du mois de juillet 2015 et le quatrième versement le 30^{ième} jour du mois de septembre 2015.

Article 8 PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

Article 9 AUTRES PRESCRIPTIONS

Les prescriptions des articles 7 et 8 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

Article 10 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10 %.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 11 PÉNALITÉ SUR LES TAXES IMPAYÉES

En plus des intérêts prévus à l'article 10, une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois, jusqu'à concurrence de 5 % l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

Article 12 FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration jusqu'à concurrence de 20 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2014 POUR FIXER LES TAUX DES
TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET LES
CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION (suite 3)**

Article 13 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Valère, ce 12^{ième} jour du mois de janvier 2015.

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras
Directeur général
et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère et résidant à Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 10 h et 12 h de l'avant-midi, le 14^{ième} jour de janvier 2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^{ième} jour du mois de janvier deux mil quinze.

Signé.....

- 05-2015 Renouvellement de la cotisation de l'ADMQ 2015.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise le paiement à l'ADMQ de la cotisation ainsi que l'assurance responsabilité professionnelle pour l'année 2015 du Directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, au montant de 735,75 \$ incluant les taxes.
- 06-2015 Paiement de la quote-part de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode de janvier 2015.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil accepte le paiement de la quote-part 2015 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode au montant de 75 688 \$ payable en quatre versements égaux de 18 922 \$ soit les : 17 février 2015, 15 avril 2015, 15 juillet et 15 octobre de l'année 2015.
- 07-2015 Résolution pour le taux d'intérêt sur les comptes passés dus pour l'année 2015.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Claude Bourassa que les comptes impayés pour l'année 2015 porteront intérêt au taux annuel de 10% plus une pénalité qui est égale à 0,5 % du montant principal impayé par mois complet de retard et ce, jusqu'à concurrence de 5% par année.
- 08-2015 Paiement de la quote-part 2015 de la MRC d'Arthabaska.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil autorise le paiement de la quote-part de la MRC d'Arthabaska au montant de 128 501 \$ payable en 5 versements de la façon suivante: 1^{er} versement de 37 488 \$ le 1^{er} février, 2^{ième} versement de 12 733 \$ le 1^{er} avril, 3^{ième} versement de 37 488 \$ le 1^{er} mai, 4^{ième} versement de 34 427 \$ le 1^{er} août et le 5^{ième} versement de 6 365 \$ le 1^{er} octobre 2015.

- 09-2015 Paiement SPAA pour l'année 2015.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil autorise le paiement de la contribution 2015 suite au renouvellement de l'entente 2015 avec la Société de protection des animaux d'Arthabaska au montant de 2 483,46 \$ payable en deux versements égaux soit le premier effectué immédiatement et le deuxième le 1^{er} juillet 2015.
- 10-2015 Paiement budget Rouli-Bus pour l'année 2015.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil autorise le paiement de la contribution 2015 au budget de Rouli-Bus au montant de 3 808 \$.
- 11-2015 Autorisation de dépenses pour l'obtention de sections de Victoriaville au MDDEP (zone inondable).
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valère doit obtenir des sections de relevés hydrographiques supplémentaires de la rivière Bulstrode sur le territoire de Saint-Valère ainsi que de la ville de Victoriaville dans le cadre du dossier de la zone inondable du développement municipal;
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valère désire s'approprier toute l'information disponible relative au domaine hydrique, notamment toute l'information topographique décrivant le lit et les berges de la rivière Bulstrode;
ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valère désire obtenir les jeux de données obtenus par arpentage (points cotés x, y, z) dans le référentiel MTM (SCoPQ) utilisé par les arpenteurs et également obtenir les points formant les sections du modèle HEC-RAS dans le référentiel MTM (SCoPQ) utilisé par les arpenteurs (points cotés x, y, z permettant de les localiser sur une carte au 20 000^e);
ATTENDU QUE la municipalité souhaite obtenir copie du modèle HEC-RAS dans son état final, soit celui ayant servi à produire les cotes de crues publiées dans le rapport de 2004;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise un montant maximum de 20 000 \$ pour l'obtention de sections de relevés hydrographiques de la rivière Bulstrode sur le territoire dans le cadre du dossier de la zone inondable du développement municipal.
- 12-2015 Autorisation de procédure dans le dossier asphalte du rang 11 (secteur village).
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil autorise le procureur Me Jean Gagné à débiter les procédures judiciaires, soit par l'envoi d'une mise en demeure à la firme Exp. inc., à la compagnie Sintra inc. et à la compagnie LVM, dans le dossier de la construction des infrastructures d'une partie du rang 11, à la hauteur du village, puisque cette section de la route (forme du chemin et trottoirs) travaille au gel et s'est détériorée de façon prématurée.
- 13-2015 Correction date d'assemblée de décembre 2015.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil corrige la résolution 216-2014 en modifiant le 2 décembre 2015, date d'assemblée du mois de décembre 2015, pour le 7 décembre 2015 et qu'un avis public du contenu du calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.
- 14-2015 Contribution au Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil autorise un montant de 100 \$ au Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis, soit pour l'achat de deux billets pour le souper-bénéfice qui se tiendra le mardi 3 février 2015 au Centre des congrès de Victoriaville.

- 15-2015 Comité d'embauche assistante au directeur-général et secrétaire-trésorier.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil nomme Monsieur le maire Louis Hébert et Monsieur le directeur-général et secrétaire-trésorier Jocelyn Jutras sur le comité responsable de l'embauche de l'assistante au directeur-général et secrétaire-trésorier dans le cadre du remplacement temporaire de Madame Marie-Pier Danis-Théberge durant son congé de maternité, soit environ du 1^{er} mars 2015 au 31 août 2015.
- 16-2015 Demande d'appui « Persévérance scolaire ».
ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;
ATTENDU QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;
ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*;
ATTENDU QUE dans le cadre des éditions centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil déclare que la Municipalité de Saint-Valère appui les *Journées de la persévérance scolaire* par cette résolution valide pour les trois prochaines années.
- 17-2015 Achat de camion.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil met à l'étude l'achat d'un camion 10 roues en remplacement du camion 10 roues Série S.
- 18-2015 Acceptation et paiement du budget des Loisirs pour l'année 2015.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil accepte le budget du Comité des loisirs pour l'année 2015 au montant de 10 950 \$. La contribution de la municipalité est de 3 000 \$ à la condition qu'après une suite avec la coordonnatrice du Comité des Loisirs pour éclaircir certains points et suite à l'obtention des informations les responsables des loisirs soit les conseillers Messieurs Yannick Trépanier et Yvon Martel qui autoriserons soit le paiement en partie ou en totalité.
- 19-2015 Augmentation de l'allocation journalière de la brigadière Carole Houle.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise l'augmentation de l'allocation journalière de 2 \$ de la brigadière Madame Carole Houle pour un total de 27 \$ par jour lors des journées scolaires.

20-2015

Demande de contribution de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec.

Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil autorise le versement d'une contribution financière au montant de 200 \$ à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

04-2015, 05-2015, 06-2015, 08-2015, 09-2015, 10-2015, 11-2015, 12-2015, 14-2015, 18-2015, 19-2015 et 20-2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^{ième} jour du mois de janvier deux mil quinze.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

21-2015

Clôture de la séance.

Il est proposé à 21 h 25 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier